

## Liste des examens réputés urgents

- Conformément à l'Arrêté du 15 décembre 2016, le laboratoire a établi une « liste des examens réputés urgents lorsque la situation clinique du patient le nécessite », ainsi que leurs conditions de réalisation et leurs délais de communication.
- Sauf mention contraire, le délai de rendu indiqué correspond au temps entre le prélèvement de l'échantillon, si prélèvement au laboratoire, et la communication au prescripteur.
- Cette liste est adressée par voie électronique ou par courrier papier à chacun des prescripteurs habituels dès sa réalisation et à chaque modification de celle-ci.
- Elle est consultable dans le manuel de prélèvement du laboratoire.

| Urgences cliniques et/ou biologiques   | Délai maximum de communication des résultats  | Prise en charge selon C1-PR-003 traitement des urgences                               | Validation des critères d'urgence  |
|--|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• DDimères</li> <li>• Ecbu enfant &lt;5 ans</li> <li>• Liquide articulaire (examen direct)</li> <li>• Procalcitonine</li> </ul>   | 4h  | Paramètres urgents par nature   | Par la Direction   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recherche de Paludisme</li> </ul>   | 2h à réception  |   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Troponine</li> </ul>  | 4h (2h à réception en cas de réelle suspicion d'IDM).   |   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilans prescrits par les oncologues</li> </ul>  | 4h à réception  | Systématiquement réalisés en urgence (décision du laboratoire)                        |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan demandé en urgence par le prescripteur : Hb, Leucocytes, Plaquettes, INR, TP, TCK, fibrine, acide urique, calcium, protides, albumine, créatinine, urée, glycémie, CRP, lipase, triglycérides, bilirubine nourrisson, potassium, sodium, transaminases, lithium, troponine, digoxine, ddimères, procalcitonine.</li> <li>• D'autres examens ne figurant pas sur ces documents peuvent être traités en urgence sur demande du prescripteur : notamment HCG, estradiol, progestérone, Groupe phénotypé, RAI ; autres prélèvements bactériologiques (cathéters...).</li> </ul> | 4h après réception du prélèvement<br>Le prescripteur doit indiquer sur l'ordonnance la mention « urgent » ainsi que le moyen de transmission souhaité | Recueil des éléments cliniques pertinents motivent cette urgence (Art. D. 6211-8 CSP) | E1-ENR-001 « Résultats pathologiques nécessitant un appel téléphonique au biologiste »<br>E2-ENR-002 « Résultats pathologiques à téléphoner au médecin » |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Demandes d'examens devenant urgentes au vu des résultats</li> </ul>   | Au fur et à mesure de la validation technique   | Prise en charge dès la validation technique   | Par la Direction   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Urgences vitales</b></li> </ul>  | <b>Prise en charge spécifique pour acheminement sans délai sur le plateau technique</b>   | <b>2h à réception du prélèvement</b>  | <b>Validé par la Direction</b>   |

| Urgences contractuelles<br><i>Urgences répondant aux exigences particulières relatives à des contrats hors cadre de l'arrêté du 15.12.16, ou à des contraintes techniques</i>                       | Délai maximum de communication des résultats        | Prise en charge selon C1-PR-003 traitement des urgences | Validation des critères d'urgence   |
|---|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande émanant d'un établissement de santé</li> </ul>   | En général 6h après réception (4h si urgent)        | Contractuelle   | Délai défini de façon spécifique dans les contrats établis.               |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan biologique demandé par un patient désirant obtenir ses résultats dans un délai défini (consultation)</li> </ul>                                      | 4h à réception du prélèvement                       | Si compatible avec les contraintes du laboratoire       | Par la Direction  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Examens demandés lors des périodes de garde : Na, K, Cl, RA, glycémie, CPK, Troponine, Pro-BNP, GO, GP, PAL, GGT, lipase, Créatinine, CRP, PCT.</li> </ul> | 4h à réception du prélèvement                       |   | Etablissement de soins pour lesquels des périodes de garde sont établies. |
| <b>Urgences liées aux contraintes pré-analytiques ou analytiques :</b>  |   |   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réserve alcaline</li> </ul>  | Conformément au délai de stabilisation de l'analyte |   | Par les biologistes référents   |